



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-93

FINANCES

2 - Signature d'une convention d'échelonnement des dépenses dans le cadre de l'opération n° 482 J avec la commune de VAUD'HERLAND

Date de la convocation : le 7 décembre 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Isabelle MEKEDICHE – Déléguée Suppléante de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Présents : 40

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'Épiaislès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Isabelle MEKEDICHE (Commune de Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Chantal TESSON et Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vénars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Gérard VERGET (Commune de Louvres)
Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), à Henri GUY (Commune de Mareil-en-France)
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly)
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay)

Présents sans droit de vote : 1

Laure QUERE (Commune de Le Thillay)

FINANCES

2 - Signature d'une convention d'échelonnement des dépenses dans le cadre de l'opération n° 482 J avec la commune de VAUD'HERLAND

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat s'est vu confier par les communes de VAUD'HERLAND, ROISSY-EN-FRANCE et LE THILLAY, la coordination du groupement de commande relatif aux travaux d'assainissement pour la création d'un collecteur d'eaux usées Rue de Paris, collecteur situé pour partie sur les communes en question.

À titre de rappel, la convention de groupement de commande a été signée le 23 mars 2011 par le Président du SIAH et a donné lieu à l'attribution d'un marché public de travaux (Opération n° 482 J).

La somme due par la commune de VAUD'HERLAND s'élève en définitive à 48 987,43 € TTC.

La commune étant dans l'impossibilité de solder en une seule fois les comptes auprès du SIAH, il est convenu un échelonnement du paiement des sommes exigibles dans le cadre de la convention de groupement de commande en trois fois et par échéances annuelles soit :

- 16 329,14 € TTC en 2017 ;
- 16 329,14 € TTC en 2018 ;
- 16 329,15 € TTC en 2019.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée le 23 mars 2011 créant le groupement de commande relatif aux travaux d'assainissement pour la création d'un collecteur d'eaux usées Rue de Paris situé sur les communes de VAUD'HERLAND, ROISSY-EN-FRANCE et LE THILLAY,

Vu le projet de convention permettant d'étaler le remboursement des sommes dues au SIAH par la commune de VAUD'HERLAND au titre de l'opération n° 482 J,

Vu la fiche financière de l'opération avec un solde total restant à régler par la commune de 48 987,43 € TTC,

Considérant l'impossibilité pour la commune de VAUD'HERLAND de solder en une seule fois les comptes auprès du SIAH pour l'opération n° 482 J,

Considérant la nécessité de permettre un échelonnement des dépenses en trois échéances annuelles soit : 16 329,14 € TTC en 2017 ; 16 329,14 € TTC en 2018 ; 16 329,15 € TTC en 2019,

2 - Signature d'une convention d'échelonnement des dépenses dans le cadre de l'opération n° 482 J, avec la commune de VAUD'HERLAND

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 715 relative à l'étalement du remboursement par la commune de VAUD'HERLAND au SIAH des montants dépensés au titre de l'opération n° 482 J en trois fois et par échéances annuelles soit : 16 329,14 € TTC en 2017 ; 16 329,14 € TTC en 2018 ; 16 329,15 € TTC en 2019,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette convention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 décembre 2017

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 13/12/17

Et affichée le : 14/12/17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

